



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE LA BAUSSAINE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire après convocation légale le vingt-deux du mois de mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Alain GRIFFE, Gaëlle COÏC, Hervé COLLET, Joseph QUENOUILLE, Diane NAUT, France LEMAITRE, Jérôme RIAND, Catherine PIEL.

Absents excusés : Daniel CHOTARD (Pouvoir à Alain GRIFFE), Aurélie JOSSELINE, Aline BOUVIER (Pouvoir à Jérémy LOISEL).

Absent(e) non excusé(e) : /

Secrétaire de séance : Gaëlle COÏC.

1- Budget Commune : Compte Administratif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Réalisations exercice 2020	Dépenses	362.074,93 €	164.001,55 €
	Recettes	457.407,82 €	377.904,96 €
	Résultat 2020	95.332,89 €	213.903,41
Restes à réaliser		////////////////	123.558,07 €
Reprise des résultats 2019 :		52.200,44 €	- 109.404,62 €
Résultat de clôture 2020 :		147.533,33 €	104.498,79€
Résultat global 2020 :		252.032,12 €	

2- Budget Commune : Compte de Gestion 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion 2020 dressé par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2020 pour le budget de la Commune.

3- Fiscalité directe locale : Vote des taux 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** de suivre la proposition de Monsieur le Maire et **VOTE** les taux suivants pour l'année 2021 :

	Taux 2021
Foncier bâti	19.43% (taux communal) + 19,90 % (taux départemental) = 39.33 %
Foncier non bâti	49.99%

4- Budget Commune : Affectation des résultats.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2020 sur le Budget Primitif 2021 de la commune, comme suit :

- **Résultat de fonctionnement :**
 - **Compte 002** - Excédent de fonctionnement reporté : **147.533,33 €.**
- **Résultat d'investissement :**
 - **Compte 001** - Excédent d'investissement reporté : **104.498,79 €.**

5- Budget Commune : Budget Primitif 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 du Budget principal de la Commune dont la balance générale se présente comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	528.406,33 €	380.873,00 €
Résultat de fonctionnement reporté		147.533,33 €
Total	528.406,33 €	

SECTION d'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	452.797,83 €	471.857,11 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	123.558,07	
Résultat d'investissement reporté		104.498,79 €
Total	576.355,90 €	

6 – Budget Assainissement : Compte Administratif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Réalizations exercice 2020	Dépenses	23.029,75 €	11.833,13 €
	Recettes	15.431,58 €	10762,00 €
	Résultat 2020	7.598,17 €	- 1.071,13 €
Restes à réaliser		//////////	//////////
Reprise des résultats 2019 :		30.827,81 €	1.078,73 €
Résultat de clôture 2020 :		38.425,98 €	7,60 €
Résultat global 2020 :		38.433,58 €	

7 – Budget Assainissement : Compte de Gestion 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion 2020 dressé par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **ADOpte** le Compte de Gestion 2020 pour le budget de l'Assainissement.

8 – Budget assainissement : Affectation des résultats.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2020 sur le Budget Primitif 2021 de l'assainissement, comme suit :

- **Résultat de fonctionnement :**
 - **Compte 002** - Excédent de fonctionnement reporté : **38.425,98 €**.
- **Résultat d'investissement :**
 - **Compte 001** - Excédent d'investissement reporté : **7.60 €**.

9– Budget Assainissement : Budget Primitif 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 du Budget Assainissement dont la balance générale se présente comme suit :

SECTION d'EXPLOITATION	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	60.039,98 €	21.614,00 €
Résultat de fonctionnement reporté		38.425,98 €
Total	60.039,98 €	

SECTION d'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	41.187,58 €	41.179,88 €
Résultat d'investissement reporté		7,60 €
Total	41.187,58 €	

10 – Sollicitation de la DSIL et d'une aide auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité **ÉMET** un avis favorable pour la sollicitation des subvention et aide suivantes :

- la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** pour les travaux suivants :

Désignation des travaux	Montant des travaux H.T
Travaux d'électricité à l'église Traitement de la charpente	16.295,87 €
Achat du tracteur tondeuse	9.833,33 €
Travaux de voirie	31.666.66 €

- Une aide auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les travaux d'assainissement :

Désignation des travaux	Montant des travaux H.T
Remplacement potence + pompe + trappe	3.950,00 €
Mise en place dispositif d'estimation de débits du trop-plein + remplacement télésurveillance	6.530,00 €
Mise en place d'un dégrilleur	10.365,00 €
Mise en place d'un débitmètre	3.265,00 €

11 – Régie pêche : saison 2021.

Il ne s'agit là que d'une information, les tarifs ayant déjà été approuvés et reconduits lors du conseil municipal du 14 décembre 2020.

La Baussaine, le 7 avril 2021.



Le Maire,

Jérémie LOISEL.